OFFICE DES POURSUITES DU DISTRICT DE DELEMONT

VENTE D'UN DOMAINE AGRICOLE
(unique séance d'enchères conformément au droit des poursuites)

Mardi 25 avril 2023 à 10h00 dans la salle des ventes de l'Office des poursuites, Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont, les immeubles ci-après décrits seront vendus en bloc aux enchères publiques, savoir :

BAN DE BOURRIGNON

Fllet no	Lieu-dit, nature	Contenance	Valeur officielle
312	La Chésel Champ pré pâturage	3'136 m2	Fr. 1'030.—(2014)
341	La Ventolière Bâtiment Route chemin Forêt dense Jardin Autre revêtement dur Champ pré pâturage Habitation La Ventolière 1 Rural La Ventolière 4	93'801 m2	Fr. 408'350.—(2003)
342	La Ventolière Route chemin Forêt dense Champ pré pâturage	30'899 m2	Fr. 11'980.—(2017)
343	La Ventolière Bâtiment Route chemin Forêt dense Jardin Autre revêtement dur Champ pré pâturage Rural La Ventolière 2 Rural La Ventolière 3	66'106 m2	Fr. 136'680.—(2017)
344	Les Combattes Bâtiment Autre revêtement dur Champ pré pâturage	48'970 m2	Fr. 12'540.—(1999)
371	Droit Mont Champ pré pâturage	12'938 m2	Fr. 4'260.—(2000)

379	Droit Mont Forêt dense Champ pré pâturage	8'922 m2	Fr. 3'920.—(2000)
398	La Chésel Champ pré pâturage	2'049 m2	Fr. 670.—(2000)

BAN DE DEVELIER

Fllet no	Lieu-dit, nature	Contenance	Valeur officielle
1275	Sur la Montagne Pré Potat Forêt dense	4'606 m2	Fr. 1'470.—(2006)

Estimation de l'expert : Fr. 1'465'000.--

Les conditions de vente, l'état des charges et le rapport d'expertise peuvent être consultés à l'office soussigné, où ils seront déposés dès le 23 mars 2023 pendant 10 jours.

Visite de l'immeuble : 23 mars 2023 de 14h00 à 15h00

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Les éventuels intéressés sont rendus attentifs au fait qu'un domaine agricole voisin d'une surface d'environ 20 hectares pourrait être loué (sous toutes réserves).

Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication ainsi que l'autorisation de la Commission foncière rurale.

La vente aux enchères peut être annulée à tout moment jusqu'au jour de la vente.

A noter, que seul les personnes en possession d'une garantie bancaire pourront assister à la vente aux enchères.

Le plan de situation et l'expertise sont à disposition sur www.jura.ch/encheres.

Le Préposé aux poursuites
Antoine Varrin

A publier dans :

- Le Quotidien Jurassien des 18 et 28 janvier 2023

Delémont, le 9 février 2023/rt

OFFICE DES POURSUITES
DU DISTRICT DE DELEMONT
Le Préposé :

Antoine Varrin